

ATELIER A

MISE EN PLACE DU BAR → 50 Pts, durée 1 heure.

Modalités de réalisation de l'épreuve :

- L'épreuve se déroule au bar du centre d'examen, le candidat est en tenue professionnelle.
- Une carte de bar, fournie par le centre d'examen, constitue le support de référence.
- L'ensemble des produits et matériels de bar disponibles sont mis à disposition par le centre d'examen.

Le candidat doit effectuer l'ensemble des travaux de mise en place du bar en vue de l'accueil de la clientèle :

- Entretien des locaux,
- Vérification et stockage des produits,
- Approvisionnement : rédaction de bons de commande (produits, linge),
- Mise en place des produits et du petit matériel,
- Vérification du bon fonctionnement des appareils et machines à disposition,
- Ouverture de caisse.

Groupe interacadémique II

Session 2002

Mention Complémentaire – Employé BARMAN

Épreuve :

EP 1 ⇔ Pratique professionnelle

Durée :

Coef : 12

Page : 1/1